



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
28 avril 2000  
Français  
Original: anglais

**Session annuelle de 2000**

13-23 juin 2000, Genève

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**PNUD**

**PNUD : cadre de coopération avec les pays  
et questions connexes**

**Deuxième cadre de coopération avec la Roumanie  
(2000-2004)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1	2
I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable .....	2-7	2
II. Résultats de la coopération et enseignements tirés .....	8-9	4
III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés .....	10-27	5
A. Structure du programme du PNUD .....	11-13	6
B. Domaine d'activité 1 : gestion démocratique des affaires publiques et décentralisation du développement .....	14-19	6
C. Domaine d'activité 2 : création de conditions encourageant l'adoption de modes de subsistance viables .....	20-23	7
D. Domaine d'activité 3 : appui à la gestion de l'environnement .....	24-27	8
E. Résultats escomptés .....	28	9
IV. Arrangements en matière de gestion .....	29-33	9
Annexe		
Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la Roumanie (2000-2004) .....		12

## **Introduction**

1. Le deuxième cadre de coopération avec la Roumanie (2000-2004) est fondé sur les priorités de développement nationales et tient dûment compte du bilan commun de pays établi en 1998, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la même année et de l'examen de pays achevé en 1999. Le cadre de coopération prend donc en considération les priorités communes de développement définies par le Gouvernement et le système des Nations Unies en Roumanie. Il tire également parti des cadres de résultats stratégiques établis en 1999 pour 2000-2003, dans lesquels étaient énoncés les objectifs et les résultats de l'assistance du PNUD en Roumanie. Dans ce contexte, le cadre de coopération est centré sur les domaines d'activité où les avantages dont dispose le PNUD peuvent contribuer à l'introduction de changements positifs d'importance nationale et à des résultats concrets.

### **I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable**

2. La situation en ce qui concerne le développement et, partant, les nouvelles priorités qui émergent en Roumanie procèdent des processus de transition en cours lancés il y a une dizaine d'années dans le cadre des efforts visant à établir un système de gouvernement démocratique, orienté vers l'économie de marché. L'approche initiale graduelle a cédé le pas, en 1997, à un programme de réformes accéléré centré sur quatre grands objectifs interdépendants :

a) Réforme et révision du rôle de l'État, en liaison avec des initiatives prioritaires, visant à réformer le système de gouvernement afin de parvenir à une production plus efficace et efficiente de biens et de services;

b) Réforme structurelle et développement du secteur privé, liés aux initiatives prioritaires visant à restructurer le secteur industriel, à développer le secteur privé et à mettre en place une économie de marché tournée vers l'extérieur;

c) Valorisation du capital humain, en liaison avec les initiatives prioritaires visant à consolider la concertation sociale, à améliorer les compétences, à renforcer la société civile, à réformer le secteur social et à moderniser le système de protection sociale;

d) Protection de l'environnement et développement durable, en liaison avec le développement du secteur agricole et de l'exploitation des ressources naturelles.

3. Ces objectifs nationaux s'accompagnent de priorités importantes en matière de réforme de l'administration publique, dont l'objectif est de mettre en place un système démocratique de gouvernement et une économie de marché en adoptant une approche régionale du développement.

4. Les processus de réforme non seulement entraînent des changements positifs à long terme, mais ils ont également eu des incidences sur le développement humain durable;

a) Le Rapport national sur le développement humain de 1999 fait apparaître une diminution de l'indicateur du développement humain, lequel est passé de 0,738

à 0,733 entre 1996 et 1998, ce qui correspond à une baisse similaire des services économiques et sociaux;

b) Le revenu réel des ménages a continué à baisser par rapport au niveau de 1989, et le pourcentage de Roumains vivant au-dessous du seuil de pauvreté a augmenté, oscillant entre 25 et 31 %. Par rapport au revenu européen standard pour 1985, qui était de 14,4 dollars par jour, 59 % des Roumains vivaient techniquement au-dessous du seuil de pauvreté;

c) L'aggravation de la pauvreté s'est accompagnée d'une baisse du PIB; le PIB par habitant était de -6,6 % en 1997 et de -7,2 % en 1998;

d) Le taux d'inflation est passé de 38,8 % à 154,8 % entre 1996 et 1997, mais il a diminué depuis et se situe actuellement autour de 60 %;

e) Le taux de chômage est passé de 3 % en 1991 et 10,3 % en 1998, 45 % environ des chômeurs étant âgés de moins de 25 ans;

f) Les politiques liées à la libéralisation économique et au développement du secteur privé ont donné des résultats. La part du secteur privé dans le PIB est passée de 16,4 % (ce qui représente un niveau faible) en 1990 à 58,4 % en 1998;

g) Malgré un accroissement du déficit commercial, le volume global des exportations a augmenté, signe d'un développement extraverti et axé sur le marché. Il est indispensable de développer le secteur privé, qui représente 75 % de la consommation totale, et de renforcer son rôle, afin de parvenir au développement humain durable.

5. En dépit de ces faiblesses, d'importants progrès ont été réalisés dans les domaines suivants :

a) *Gestion des affaires publiques.* Depuis la chute du gouvernement communiste en 1989, la Roumanie a fait des progrès considérables, poursuivant une transition continue vers la démocratie et vers l'économie de marché. Les institutions, les politiques et la législation ont été réformées. Il reste cependant encore beaucoup à faire avant que le système et la capacité de gouvernance soient en mesure de mettre en oeuvre des stratégies de développement humain durable efficaces. Le succès des réformes ne sera possible que si les institutions démocratiques et les institutions de défense des droits de l'homme continuent d'être renforcées, si un processus de décentralisation est engagé et si un système participatif est responsable de gestion des affaires publiques est mis en place.

b) *Élévation du niveau de vie.* La réalisation de cet objet exigera un effort concerté de la Roumanie et de ses partenaires. On note des améliorations mais les revenus restent bas et l'accès aux services de base, tels que l'éducation, la santé et les services sociaux, demeure insuffisant. Bien que l'introduction de changements structurels dans l'économie favorise une croissance économique plus rapide, la promotion des investissements et de l'emploi requiert néanmoins une aide importante.

c) *Environnement.* Il a considérablement souffert du développement de l'industrie lourde, de l'insuffisance des mesures de protection et de l'inadéquation des politiques et de la législation, ainsi que d'une méconnaissance des problèmes écologiques. L'élaboration d'un plan d'action national pour l'environnement a fourni un cadre positif et incité le Gouvernement à rechercher une solution aux problèmes liés à la protection de l'environnement. Les domaines à examiner en priorité

sont la réduction des gaz à effet de serre, par les économies d'énergie, et la préservation de la diversité biologique.

6. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a reconnu que, pour renforcer les processus du développement national, il fallait examiner les nouvelles priorités de la Roumanie, qui s'efforce d'instaurer une société démocratique et de s'orienter vers l'économie de marché. Le Plan-cadre préconise une approche associant tous les groupes sociaux, respectueuse des droits et centrée sur trois grands objectifs :

- a) Accélération de la transition vers une société démocratique, bien gouvernée;
- b) Préservation et amélioration de la qualité de vie;
- c) Exploitation rationnelle des ressources naturelles et environnementales.

7. Tous les objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont liés aux priorités nationales de développement, aux cadres de résultats stratégiques et à l'examen de pays. Ils reflètent également les expériences réciproques du Gouvernement et du PNUD et portent sur trois aspects essentiels du développement humain durable qui peuvent constituer des choix pour l'assistance du PNUD : a) gestion des affaires publiques; b) moyens de subsistance durables; c) protection et gestion de l'environnement.

## **II. Résultats de la coopération et enseignements tirés**

8. Les résultats de la coopération qui peuvent servir de fondement au cadre de coopération actuel avec la Roumanie comportent trois aspects principaux :

a) *Gestion des affaires publiques, démocratie et participation.* Le PNUD a organisé et accueilli, en septembre 1997, la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, sur le thème : « Démocratie et développement », et mené diverses activités de suivi. Il a également appuyé l'élaboration du Rapport annuel de la Roumanie sur le développement humain qui représente une source d'information utile sur les questions relatives au développement humain. Le Programme a également aidé à mettre au point en amont une stratégie nationale pour le développement durable, afin de renforcer la planification du développement. On notera également qu'il a contribué à mettre en place, au Ministère des finances et à la Banque nationale de Roumanie, un système efficace de gestion de la dette.

b) *Lutte contre la pauvreté et adoption de modes de subsistance viables.* Le PNUD a aidé la Roumanie à formuler sa première stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Des études ont été effectuées, comprenant des méthodologies visant à définir la pauvreté et à contrôler son évolution, et une carte nationale de la pauvreté. Le Programme a aussi encouragé les activités rémunératrices et la création d'emplois par le biais du projet en faveur de la promotion des petites et moyennes entreprises, qui a permis de créer 18 centres d'aide aux entreprises et de fournir des services consultatifs à de nouvelles sociétés. L'objectif du nouveau projet intitulé « Embellir Bucarest » est de préserver l'environnement culturel urbain en valorisant les compétences des orphelins d'âge adulte et des chômeurs et en leur offrant des possibilités d'emploi.

c) *Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.* Le PNUD a axé ses efforts sur la gestion et la conservation dans le secteur énergétique, proposant notamment une formation sur la gestion de l'énergie à 1 300 parlementaires, politiciens, responsables gouvernementaux et directeurs de grandes entreprises de l'État. La Roumanie étant sujette aux catastrophes naturelles, le Programme l'a aussi aidée à en atténuer les conséquences, assistant en particulier les victimes des inondations de 1997 et de 1998. Pour aider le Gouvernement à confiner le déversement catastrophique de cyanure qui menaçait les ressources biologiques dans les cours d'eau des Balkans, le PNUD a rapidement fixé des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (MCARB 1.1.3).

9. L'examen de pays effectué en juillet 1999 a abouti à un certain nombre de résultats et permis de tirer certains enseignements qui serviront à l'exécution du deuxième cadre de coopération. Les importantes conclusions de cet examen sont décrites ci-dessous :

a) Les principaux acquis avaient trait à l'élaboration de documents directifs, de rapports de stratégie et d'études. Toutefois, les incidences des politiques sur les institutions, sur l'activité des organisations partenaires et sur la vie des habitants n'ont pas été suffisamment prises en compte. Aucun lien n'a été établi entre la fonction de consultation et l'exécution/utilisation;

b) Les résultats obtenus par le biais des rapports nationaux sur le développement humain, de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la stratégie nationale pour le développement durable peuvent servir à encourager les initiatives en faveur du changement;

c) La fragmentation excessive du programme (comprenant 39 projets, dont 23 de faible ampleur) et la dispersion des ressources en ont limité le succès et l'impact. Une telle approche n'a pas facilité la mobilisation des ressources prévues pour la période couverte par le cadre de coopération. Le PNUD devrait donc centrer ses efforts sur les programmes stratégiques de haute qualité, induits par les débouchés, dans lesquels il a démontré ses avantages comparatifs en se concentrant sur la durabilité et les incidences quantifiables;

d) Cinquante-six pour cent des projets comportaient certains éléments liés à des accords relatifs à la participation aux coûts avec divers partenaires, dont le Canada, les États-Unis, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, l'Union européenne et le Gouvernement. Il est donc possible de renforcer ces partenariats par l'élaboration de programmes stratégiques;

e) Il fallait prendre de nouvelles mesures de renforcement des capacités dans le bureau de pays du PNUD, afin de veiller à ce qu'un soutien adéquat à la gestion, au suivi et à l'évaluation soit fourni à l'élaboration et l'exécution des programmes. En même temps, il fallait rationaliser le rapport entre les dépenses de fonctionnement et le coût des programmes.

### **III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés**

10. Le PNUD s'efforcera de développer les capacités institutionnelles indispensables au renforcement du système démocratique de gouvernement établi dans le pays. Cela permettra aux Roumains, et en particulier aux groupes les plus défavorisés, de tirer le meilleur parti de l'économie de marché. Afin de surmonter les difficultés

liées au processus de transition, on adoptera une approche stratégique axée sur les possibilités de développement et les partenariats, dans laquelle le PNUD sera reconnu comme un des principaux partenaires du Gouvernement roumain. À cette fin, le Programme renforcera ses fonctions en tant que centre de consultation et d'information spécialisé, partenaire fiable pour la coordination et la mobilisation de ressources extérieures et centre de promotion du développement humain durable axé sur l'individu.

## **A. Structure du programme du PNUD**

11. Le programme a pour objectif essentiel de renforcer le système démocratique de gouvernement et, partant, de créer les motivations institutionnelles qui permettront à la population roumaine de participer et de contribuer davantage au développement d'une économie orientée vers le marché. Cet objectif sera atteint par le biais de trois domaines d'activité interdépendants et complémentaires : a) renforcement du processus de transformation des institutions, afin d'instaurer une gestion démocratique des affaires publiques et de décentraliser le développement; b) création d'un environnement permettant aux Roumains de tirer davantage parti de l'économie de marché et contribuer plus activement à son développement; c) appui à la gestion de l'environnement.

12. Ces trois domaines d'activité seront corrélés, afin que l'assistance du PNUD ait des incidences cohérentes et qu'elle s'inscrive dans une démarche multisectorielle et intégrée. Cette approche devrait renforcer les liens intersectoriels à l'intérieur des programmes et entre eux. Tous les programmes adopteront, en tant que thèmes intersectoriels, les notions de partenariat et de mobilisation des ressources, et intégreront les questions liées aux sexospécificités et aux droits de l'homme.

13. La modalité relative à l'assistance sera axée sur les conséquences des politiques et l'impact institutionnel en amont et sera accompagnée d'une démonstration sélective ou d'initiatives pilotes au niveau opérationnel. L'appui au renforcement d'une gestion démocratique des affaires publiques et à un développement décentralisé constituera le point d'impact stratégique, ce qui fournira la base institutionnelle nécessaire aux niveaux central et local pour promouvoir des modes de subsistance viables et une gestion rationnelle de l'environnement. La sélection d'initiatives expérimentales ou pilotes dépendra des possibilités de développement que le Gouvernement roumain et le PNUD pourront exploiter pour mobiliser des ressources supplémentaires, afin de faire en sorte que les mesures appliquées aient un impact positif dans l'ensemble du pays

## **B. Domaine d'activité 1 : gestion démocratique des affaires publiques et décentralisation du développement**

14. Le PNUD concentrera son assistance sur la gestion démocratique des affaires publiques et la décentralisation du développement en : a) appuyant les activités de plaidoyer et la concertation sur les mesures à prendre; b) consolidant les institutions gouvernementales en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et du développement préventif; c) renforçant les capacités institutionnelles en vue d'un développement décentralisé.

**a) Activités de plaidoyer et concertation sur les mesures à prendre**

15. Au niveau central, le PNUD aidera à l'établissement des rapports nationaux sur le développement humain, de statistiques ventilées par sexe et d'autres documents directifs dans le cadre de sa contribution à l'élaboration des politiques et au contrôle de l'exécution. À cette fin, il travaillera en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, l'UNICEF et le FNUAP.

**b) Consolidation des institutions gouvernementales**

16. Avec l'appui de sa division du renforcement de la gestion et de la gouvernance, le PNUD s'attachera à consolider la démocratie et le respect des droits de l'homme par le biais d'un programme de formation à l'intention des parlementaires, en renforçant le système de médiation, y compris par l'établissement de bureaux du médiateur au niveau régional et en menant des activités de sensibilisation. L'appui à la formation visera les organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG).

17. Compte tenu des conséquences du récent conflit civil survenu dans les Balkans et des dangers potentiels qu'il présente pour la stabilité et les perspectives de croissance de la Roumanie, le PNUD aidera le Gouvernement à renforcer sa capacité de gestion du développement préventif aux niveaux national et sous-régional; il faudra notamment mettre en place un système d'alerte rapide et renforcer les capacités en matière de développement préventif. Des liens étroits seront maintenus avec des programmes similaires exécutés dans les pays de la sous-région, ce qui permettra d'intensifier la coopération technique entre pays en développement.

18. En outre, vu l'importance des subventions accordées par la communauté des donateurs, et compte tenu de la nécessité d'assurer un impact maximum et d'éviter les doubles emplois en matière d'assistance, le PNUD aidera le Gouvernement à renforcer sa capacité en ce qui concerne la coordination de l'aide, en étroite collaboration avec la Banque mondiale et l'Union européenne.

**c) Développement décentralisé**

19. Afin que les notions et les politiques de développement durable et participatif soient reflétées au niveau des municipalités, le PNUD s'efforcera de renforcer les capacités locales, à un niveau décentralisé, dans six régions : Galati, Giurgiu, Iasi, Ploiesti, Targu-Mures et Ramnicu-Valcea. Le renforcement des capacités en vue d'un développement décentralisé dépendra en majeure partie de l'appui du PNUD à la consolidation des institutions démocratiques. Le programme Capacité 21 a déjà annoncé qu'il participerait au financement, et le Canada et le Royaume-Uni se sont engagés à partager les coûts.

**C. Domaine d'activité 2 : création de conditions encourageant l'adoption de modes de subsistance viables**

20. Le PNUD s'efforcera de renforcer les capacités institutionnelles afin d'appuyer la création d'emplois, le développement des entreprises et l'exportation de biens et services, ce qui contribuera à l'adoption de modes de subsistance viables. Cet appui, qui sera étroitement lié aux efforts déployés pour accélérer la décentralisation du développement et promouvoir le secteur privé, mettra à profit les initiatives pilotes

lancées au niveau national, et tirera parti des avantages de la mondialisation et de l'adhésion de la Roumanie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

**a) Création d'emplois**

21. L'un de ses objectifs étant de fournir des emplois, en particulier aux jeunes qui viennent de quitter les orphelinats, le programme « Embellir la Roumanie », de même que les mesures de décentralisation, constitueront un important mécanisme dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement en matière de décentralisation. Dans ce contexte, le programme travaillera en étroite collaboration avec les différentes municipalités, lesquelles devront prendre à leur charge la majeure partie du financement des activités, et avec le secteur privé. Le programme complétera également l'appui fourni par l'UNICEF en vue de l'intégration sociale des enfants qui étaient placés dans des orphelinats.

**b) Aide aux entreprises**

22. Dans ce domaine, le PNUD fournira principalement un appui consultatif en amont en aidant les associations de producteurs, en particulier celles qui sont dirigées par des femmes chefs d'entreprise. Un projet pilote en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales est actuellement mis en oeuvre, en collaboration avec UNIFEM, l'objectif étant d'établir deux sites pilotes en zone rurale. Il sera étendu à cinq autres sites dans une seconde phase. Il a également été proposé de développer l'ancien projet en faveur des petites et moyennes entreprises en aidant le Ministère du travail et de la protection sociale à promouvoir les petites entreprises par le biais de son programme de microcrédit, pour lequel une contribution gouvernementale est envisagée.

**c) Développement axé sur l'exportation**

23. L'objectif du PNUD, qui s'efforce de promouvoir le développement des entreprises, coïncide avec celui de la Roumanie, qui souhaite accroître ses exportations de biens et de services. Le Programme et le Centre du commerce international (CCI) soutiendront le Centre roumain du commerce extérieur en lui fournissant des services consultatifs et des informations commerciales qui aideront la Roumanie à accroître sa capacité d'exportation de produits conformes aux normes internationales (la Suisse examine actuellement la possibilité de participer aux coûts de ce projet).

**D. Domaine d'activité 3 : appui à la gestion de l'environnement**

24. La contribution du PNUD à la préservation et à la gestion de l'environnement sera financée en grande partie par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les projets prévus font partie intégrante du Plan national d'action en faveur de l'environnement et se réfèrent à l'application des conventions internationales sur l'environnement dont la Roumanie est signataire et qui portent sur : a) les changements climatiques; b) la préservation de la diversité biologique; c) les cours d'eau internationaux. Par ailleurs, le pays étant sujet aux catastrophes naturelles, le PNUD, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, évaluera les capacités en matière de planification préalable de la Roumanie.

**a) Changements climatiques**

25. Le PNUD appuiera les programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre en améliorant les taux de rendement énergétique au niveau local. Sur la base de ses résultats, la Banque mondiale et le FEM contribueront à la création d'un fonds de financement pour la mise en oeuvre de mesures dans ce sens. Le PNUD examinera également les possibilités de réduire les émissions de gaz à effet de serre en recourant à des initiatives similaires au niveau des ménages.

**b) Préservation de la diversité biologique**

26. Le PNUD aidera à exécuter un deuxième projet, financé par le FEM, en faveur de la préservation de la biodiversité. Le premier projet sur la gestion de la préservation de la diversité biologique est actuellement exécuté avec l'appui de la Banque mondiale pour compléter le projet sur la diversité biologique du delta du Danube financé par le FEM. À l'avenir, le Fonds pourrait s'intéresser à la préservation des terrains marécageux, des pâturages et des steppes.

**c) Cours d'eau internationaux**

27. Au niveau national, le PNUD continuera d'appuyer deux programmes financés par le FEM et liés aux plans d'action stratégiques en faveur du bassin fluvial du Danube et de la mer Noire qui ont bénéficié de l'assistance du PNUD et de la Banque mondiale.

**E. Résultats escomptés**

28. L'appui à une gestion démocratique des affaires publiques et à la décentralisation du développement contribuera à mettre en place, aux niveaux national et local, la base institutionnelle nécessaire à un développement participatif. Dans tous les domaines d'activité, des liens seront établis entre l'élaboration et l'exécution des politiques, ce qui donnera à la population la possibilité d'améliorer ses moyens d'existence. L'appui à des modes de subsistance viables suscitera des approches novatrices concernant la promotion du secteur privé et entraînera de ce fait une augmentation des contributions du PNUD au développement de la Roumanie. Les autorités centrales et locales élaboreront ainsi des mesures d'incitation institutionnelles qui permettront d'accélérer la croissance économique locale et mettront à profit l'expérience acquise pour améliorer les interventions au titre du programme à l'aide de leurs propres ressources. L'aide à la gestion de l'environnement aidera également à mettre en évidence les méthodes institutionnelles que le Gouvernement devrait adopter. Le PNUD en Roumanie deviendra un centre d'excellence dont les relations avec tous les intervenants seront reconnues.

**IV. Arrangements en matière de gestion****a) Gestion du programme**

29. On s'attachera davantage à faire en sorte que les programmes et les projets bénéficiant de l'aide du PNUD soient conçus plus systématiquement dans un cadre cohérent d'appui aux programmes nationaux et étroitement coordonnés avec les autres donateurs et organismes des Nations Unies qui fournissent un appui aux mêmes do-

maines d'activité. Ces projets seront mis en oeuvre, selon le cas, soit par le biais de la modalité de l'exécution nationale, soit par des organismes des Nations Unies. Dans la mobilisation de l'appui du Gouvernement, des ONG, du secteur privé et des donateurs, la priorité sera accordée à une approche privilégiant le partenariat en ce qui concerne l'élaboration des programmes et la mise en oeuvre durable. La priorité sera accordée au renforcement des capacités des institutions partenaires, de la gestion des programmes et du bureau de pays en vue d'une gestion novatrice, constructive et axée sur les activités de plaidoyer. Une gestion améliorée, novatrice et efficace des programmes sera également liée au processus de changement en cours au PNUD (d'après les plans d'action) et tirera parti de la vaste somme de connaissances accumulées par le Programme, par l'intermédiaire du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, du Bureau des politiques de développement et des services du siège.

**b) Contrôle de l'exécution, examen et établissement de rapports**

30. Les cadres de résultats stratégiques seront les principaux instruments servant à la gestion et au contrôle de l'exécution et des résultats du programme de pays. Dans son ensemble, le rapport annuel axé sur les résultats sera l'instrument utilisé par le bureau de pays. C'est donc l'application d'une gestion axée sur les résultats, y compris le plan de gestion du bureau de pays, qui permettra de procéder au contrôle, à l'examen et à l'établissement de rapports. Pour chaque programme ou projet, la gestion axée sur les résultats constituera un impératif majeur. Le cas échéant, les programmes ou projets géreront des bases de données sur le contrôle d'exécution et l'évaluation d'impact reposant sur des indicateurs axés sur les résultats. Tous les programmes et projets seront soumis aux procédures appliquées par le PNUD en matière de contrôle et d'évaluation (rapports intérimaires et techniques, évaluations détaillées, examens tripartites et visites sur le terrain). Les organismes des Nations Unies, les donateurs et les entreprises associés à l'exécution seront vivement encouragés à prendre part à ces opérations. Des examens indépendants seront effectués selon les besoins, en vue d'un appui consultatif visant à améliorer l'exécution et l'impact des programmes. Ces outils serviront à renforcer la méthode du travail d'équipe adoptée pour la gestion du programme.

**c) Coordination**

31. En étroite collaboration avec la Banque mondiale, le PNUD s'appliquera à renforcer sa contribution à la coordination de l'aide dans le contexte du cadre de développement intégré. Le système de coordination thématique appliqué par les organismes des Nations Unies au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement continuera d'être consolidé et élargi afin de mieux servir les objectifs du développement local et national. Les groupes de coordination thématique serviront de modèles pour l'ensemble de la coordination thématique en Roumanie. Le PNUD s'attachera à constituer des réseaux associant le Gouvernement, les ONG, le secteur privé, les organismes des Nations Unies et les donateurs, afin de promouvoir la coordination et les échanges de données d'expérience.

**d) Partenariats et mobilisation des ressources**

32. Les partenariats et la mobilisation des ressources recevront une attention prioritaire et serviront à évaluer le degré de succès. L'approche axée sur le partenariat sera le fondement de l'élaboration des programmes et de la gestion de l'exécution. Il

faudra établir des liens étroits et parvenir à une communauté de vues entre les organismes gouvernementaux de contrepartie et les agents d'exécution. Des mesures seront prises pour renforcer la participation du personnel aux activités du bureau de pays et aux programmes en faveur des activités de plaidoyer et de la mobilisation des ressources.

**e) Activités de plaidoyer et action dans les médias**

33. En sa qualité de Directeur du centre d'information des Nations Unies, le représentant résident aidera à promouvoir une stratégie d'information du public et d'action dans les médias à l'appui des efforts déployés par le PNUD et le système des Nations Unies, en ciblant les donateurs et le grand public. La priorité sera accordée à la collecte de documentation sur les données d'expérience et à sa diffusion. Tous les programmes et projets devront viser, en collaboration avec les médias, à faire mieux connaître les exemples de succès qui peuvent faciliter les échanges de connaissances et accroître la demande en matière d'impact au niveau national.

## Annexe

## Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la Roumanie (2000-2004)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarques</i>
<b>Ressources ordinaires du PNUD</b>		
Montant estimatif du report	465	Report des MCARB 1 et MCARB 2
MCARB 1.1.1	1 194	
MCARB 1.1.2		La fourchette du MCARB 1.1.1 se situe entre 66,7 % et 100 % du MCARB 1.1.1.
MCARB 1.1.3		Uniquement pour les pays se trouvant dans la situation de développement spéciale
Autres ressources		Conformément à la décision 95/23, par. 19 (y compris les ressources pour l'Europe et la CEI)
AEPP/AST	234	
<b>Total partiel</b>	<b>2 337<sup>a</sup></b>	
<b>Autres ressources</b>		
Participation aux coûts du Gouvernement	2 500	
Fonds pour le développement durable	5 078	Y compris le FEM (montant estimatif : 4 978) et Capacité 21 (100)
Participation aux coûts de tierces parties	1 000	Y compris les ressources fournies pour l'ACDI, la Suisse, le Royaume-Uni et d'autres donateurs potentiels
Fonds d'affectation spéciale et autres fonds		
<b>Total partiel</b>	<b>8 578</b>	
<b>Total</b>	<b>10 915<sup>a</sup></b>	

<sup>a</sup> Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

*Abréviations* : ACDI = Agence canadienne de développement international; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; VNU = Volontaires des Nations Unies.